

Journal officiel

de l'Union européenne

C 10



Édition
de langue française

Communications et informations

53^e année

16 janvier 2010

Numéro d'information Sommaire Page

II *Communications*

COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

Commission européenne

2010/C 10/01	Non-opposition à une concentration notifiée (Affaire COMP/M.5597 — Towers Perrin/Watson Wyatt) ⁽¹⁾	1
--------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

IV *Informations*

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

Commission européenne

2010/C 10/02	Taux de change de l'euro	2
--------------	--------------------------------	---

FR

Prix:
3 EUR

⁽¹⁾ Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE

(suite au verso)

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

2010/C 10/03	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) ⁽¹⁾	3
2010/C 10/04	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) ⁽¹⁾	9
2010/C 10/05	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) ⁽¹⁾	15
2010/C 10/06	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) ⁽¹⁾	20

V Avis

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Commission européenne

2010/C 10/07	Appel à propositions — JLS/2009/EIFX/CA	25
--------------	-----------------------------------------------	----

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

Commission européenne

2010/C 10/08	Notification préalable d'une concentration (Affaire COMP/M.5650 — T-Mobile/Orange) ⁽¹⁾	26
--------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----



⁽¹⁾ Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE

II

*(Communications)*COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Non-opposition à une concentration notifiée**(Affaire COMP/M.5597 — Towers Perrin/Watson Wyatt)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2010/C 10/01)

Le 3 décembre 2009, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision se fonde sur l'article 6, paragraphe 1, point b) du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil. Le texte intégral de la décision n'est disponible qu'en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté:

- dans la section consacrée aux concentrations, sur le site internet de la DG concurrence de la Commission (<http://ec.europa.eu/competition/mergers/cases/>). Ce site permet de rechercher des décisions concernant des opérations de concentration à partir du nom de l'entreprise, du numéro de l'affaire, de la date ou du secteur d'activité,
 - sur le site internet EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>), qui offre un accès en ligne au droit communautaire, sous le numéro de document 32009M5597.
-

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPÉENNE

Taux de change de l'euro ⁽¹⁾

15 janvier 2010

(2010/C 10/02)

1 euro =

Monnaie	Taux de change	Monnaie	Taux de change		
USD	dollar des États-Unis	1,4374	AUD	dollar australien	1,5547
JPY	yen japonais	130,76	CAD	dollar canadien	1,4752
DKK	couronne danoise	7,4420	HKD	dollar de Hong Kong	11,1536
GBP	livre sterling	0,88105	NZD	dollar néo-zélandais	1,9497
SEK	couronne suédoise	10,1430	SGD	dollar de Singapour	1,9984
CHF	franc suisse	1,4756	KRW	won sud-coréen	1 614,29
ISK	couronne islandaise		ZAR	rand sud-africain	10,6588
NOK	couronne norvégienne	8,1430	CNY	yuan ren-min-bi chinois	9,8130
BGN	lev bulgare	1,9558	HRK	kuna croate	7,2890
CZK	couronne tchèque	25,947	IDR	rupiah indonésien	13 245,61
EEK	couronne estonienne	15,6466	MYR	ringgit malais	4,8002
HUF	forint hongrois	266,80	PHP	peso philippin	65,867
LTL	litas lituanien	3,4528	RUB	rouble russe	42,5015
LVL	lats letton	0,7085	THB	baht thaïlandais	47,244
PLN	zloty polonais	4,0399	BRL	real brésilien	2,5438
RON	leu roumain	4,1043	MXN	peso mexicain	18,2790
TRY	lire turque	2,0900	INR	roupie indienne	65,7000

⁽¹⁾ Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2010/C 10/03)

Numéro de référence de l'aide d'État	X 891/09
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Veneto Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Regione Veneto Giunta Regionale Direzione produzioni agroalimentari Via Torino 110 30172 Mestre Venezia VE ITALIA http://www.regione.veneto.it
Titre de la mesure d'aide	Consolidamento e sviluppo dell'agricoltura di montagna. Aiuti agli investimenti nel settore della trasformazione e commercializzazione dei prodotti agricoli.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	L.R. 2/1994. Provvedimenti per il consolidamento e lo sviluppo dell'agricoltura di montagna e per la tutela e la valorizzazione dei territori montani. Articoli 7 e 15.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	11.11.2009-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Culture et production animale, chasse et services annexes, industries alimentaires, fabrication de boissons, fabrication de produits à base de tabac
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	0,50 EUR (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt, subvention
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art. 15)	40 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.consiglioveneto.it/crvportal/leggi/1994/94lr0002.html?numLegge=2&annoLegge=1994&tipoLegge=Alr>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 893/09
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Madrid Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Instituto Madrileño de Desarrollo Consejería de Economía y Hacienda Comunidad de Madrid Calle José Abascal, 57 28003 Madrid ESPAÑA Tel. +34 913997400 Fax +34 913997492 http://www.imade.es y www.madrid.org
Titre de la mesure d'aide	Plan de Innovación Empresarial para el sector de Automoción en la Comunidad de Madrid
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Orden de 19 de octubre de 2009 de la Consejería de Economía y Hacienda, por la que se regula la concesión de ayudas, por parte del Instituto Madrileño de Desarrollo, del Plan de Innovación Empresarial para el sector de automoción de la Comunidad de Madrid, y se convocan ayudas para el año 2009 (Boletín Oficial de la Comunidad de Madrid nº 257 del 29 de octubre de 2009)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	30.10.2009-30.4.2010
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Industrie automobile
Type de bénéficiaire	PME grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	7,50 EUR (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://descargas.imade.es/Imade/web/publico/descargas.nsf/v_todas/6F226D33C4BB83E6C12576630045494C/\\$FILE/PIE_Automocion_09.pdf](http://descargas.imade.es/Imade/web/publico/descargas.nsf/v_todas/6F226D33C4BB83E6C12576630045494C/$FILE/PIE_Automocion_09.pdf)

a través del enlace indicado que esta incluido en la web <http://www.imade.es>, así como en el Boletín Oficial a través de la web <http://www.madrid.org>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 894/09
État membre	Autriche
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	—
Organe octroyant l'aide	Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft Stubenring 1 1012 Wien ÖSTERREICH http://www.lebensministerium.at
Titre de la mesure d'aide	Sonderrichtlinie des Bundesministers für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft zur Förderung der Landwirtschaft aus nationalen Mitteln, Punkt 7.2.5 — Bauliche Maßnahmen und technische Einrichtungen für die Pflanzenzüchtung, Saatgutvermehrung und Saatgutaufbereitung
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Landwirtschaftsgesetz 1992, BGBl. 1992/375
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.1.2010-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Traitement des semences
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	0,03 EUR (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art. 15)	40 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://land.lebensministerium.at/filemanager/download/53459/>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 895/09
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Basilicata Article 87(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Regione Basilicata Dipartimento attività produttive, politiche dell'impresa, innovaz. tecnologica Via V. Verrastro 8 85100 Potenza PZ ITALIA http://www.basilicatanet.it/
Titre de la mesure d'aide	Procedura valutativa a sportello per la concessione di agevolazioni per lo sviluppo e l'innovazione delle PMI della Basilicata
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Deliberazione di Giunta Regionale n. 1904 del 3 novembre 2009, pubblicata sul Bollettino Ufficiale della Regione Basilicata n. 51 del 16 novembre 2009
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	25.1.2010-31.12.2010
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Industries extractives, industrie manufacturière, production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution, construction, commerce, réparation d'automobiles et de motocycles, transports et entreposage, hébergement et restauration, information et communication, activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien, autres activités de services
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	50,00 EUR (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Bonification d'intérêts, subvention
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	PO FESR Basilicata 2007-2013 — ASSE III — Linea di intervento III.2.3.A — 2,92 milioni di EUR

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides régionales à l'investissement et à l'emploi (art. 13) Régime d'aide	30 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.basilicata.it/dipattivitaproduttiva/default.cfm?fuseaction=dir&dir=1943&doc=&link=>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 896/09
État membre	Pologne
Numéro de référence de l'État membre	PL
Nom de la région (NUTS)	Poland Article 87(3)(a)
Organe octroyant l'aide	16 Instytucji Zarządzających 16 Regionalnymi Programami Operacyjnymi Zał. 1 Zał. 2
Titre de la mesure d'aide	Program pomocy na usługi doradcze dla mikroprzedsiębiorców oraz małych i średnich przedsiębiorców w ramach regionalnych programów operacyjnych
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Artykuł 21 ust. 3 ustawy z dnia 6 grudnia 2006 r. o zasadach prowadzenia polityki rozwoju (Dz.U. z 2009 r. nr 84, poz. 712), rozporządzenie MRR z dnia 11 października 2007 r. w sprawie udzielenia pomocy na usługi doradcze dla mikroprzedsiębiorców oraz małych i średnich przedsiębiorców w ramach regionalnych programów operacyjnych (Dz.U. nr 193, poz. 1398 ze zm.), rozporządzenie MRR z dnia 12 grudnia 2008 r. (Dz.U. nr 224, poz. 1481)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	3.11.2007-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	53,00 PLN (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention
Référence à la décision de la Commission	—

Si cofinancement par des fonds communautaires	Artykuł 54 ust. 4 rozporządzenia Rady (WE) nr 1083/2006 z dnia 11 lipca 2006 r. ustanawiającego przepisy ogólne dotyczące Europejskiego Funduszu Rozwoju Regionalnego, Europejskiego Funduszu Społecznego oraz Funduszu Spójności i uchylającego rozporządzenie (WE) nr 1260/1999 (Dz.U. L 210 z 31.7.2006) i rozporządzenie Parlamentu Europejskiego i Rady (WE) nr 1080/2006 z dnia 5 lipca 2006 r. w sprawie Europejskiego Funduszu Rozwoju Regionalnego i uchylające rozporządzenie (WE) nr 1783/1999 (Dz.U. L 210 z 31.7.2006 ze zm.) – 45,00 PLN (w mln)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.mrr.gov.pl/fundusze/pomoc_publiczna/regulacje_polskie/programy_regionalne/Documents/nowelizacja_doradcze24122008.pdf

http://www.mrr.gov.pl/fundusze/pomoc_publiczna/regulacje_polskie/programy_regionalne/Documents/deb0ccf58b094f6ea6e332cdb9f2eb1cDORADZTWO1931398.pdf

http://www.mrr.gov.pl/fundusze/pomoc_publiczna/regulacje_polskie/programy_regionalne/Documents/9a69a98afee841f49f9d9afadb8c4c5ed08712.pdf

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2010/C 10/04)

Numéro de référence de l'aide d'État	X 519/09	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Trento Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Provincia Autonoma di Trento Piazza Dante 15 38100 Trento TN ITALIA http://www.provincia.tn.it	
Titre de la mesure d'aide	Legge provinciale 13 dicembre 1999, n. 6 (Legge provinciale sugli incentivi alle imprese). Modifiche dei criteri e delle modalità per l'applicazione della legge approvati con deliberazione della Giunta provinciale n. 2804 di data 22 dicembre 2005, modificata con deliberazione n. 3027 di data 21 dicembre 2007 — Settore Turismo.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Legge provinciale 13 dicembre 1999, n. 6 (legge provinciale sugli incentivi alle imprese). Deliberazione della Giunta provinciale n. 746 del 3 aprile 2009	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification N 42/2000	
Durée	1.1.2009-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Hébergement	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	16,00 EUR (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art. 15)	20 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	80 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	65 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	65 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.turismo.provincia.tn.it/incentivi_economici/contributi_economia/contributi_normative/

Numéro de référence de l'aide d'État	X 520/09	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Trento Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Provincia Autonoma di Trento Piazza Dante 15 38100 Trento TN ITALIA http://www.provincia.tn.it	
Titre de la mesure d'aide	Adeguamento al Regolamento (CE) n. 800/2008 del 6 agosto 2008 dei criteri e delle modalità per l'applicazione della legge provinciale 13 dicembre 1999, n. 6 — Settore Cooperazione	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Legge provinciale 13 dicembre 1999, n. 6 (legge provinciale sugli incentivi alle imprese). Deliberazione della Giunta provinciale n. 753 del 3 aprile 2009	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification N 42/2000	
Durée	1.1.2009-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	0,20 EUR (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art. 15)	20 %	—
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	55 %	—
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	55 %	—
Aides à l'adaptation anticipée des PME aux futures normes communautaires (art. 20)	15 %	—

Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	80 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	65 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	65 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.cooperazione.provincia.tn.it/agevolazioni>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 521/09
État membre	Pologne
Numéro de référence de l'État membre	PL
Nom de la région (NUTS)	Poland Article 87, paragraphe 3, point a)
Organe octroyant l'aide	Polska Agencja Rozwoju Przedsiębiorczości ul. Pańska 81/83 00-834 Warszawa POLSKA/POLAND http://www.parp.gov.pl
Titre de la mesure d'aide	Rozporządzenie Ministra Gospodarki i Pracy w sprawie udzielania przez Polską Agencję Rozwoju Przedsiębiorczości pomocy finansowej w ramach Sektorowego Programu Operacyjnego – Wzrost Konkurencyjności Przedsiębiorstw
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Artykuł 6b ust. 10 ustawy z dnia 9 listopada 2000 r. o utworzeniu Polskiej Agencji Rozwoju Przedsiębiorczości (Dz.U. z 2007 r. nr 42, poz. 275 oraz z 2008 r. nr 116, poz. 730 i 732 i nr 227, poz. 1505) oraz rozporządzenie Ministra Gospodarki i Pracy z dnia 27 sierpnia 2004 r. w sprawie udzielania przez Polską Agencję Rozwoju Przedsiębiorczości pomocy finansowej w ramach Sektorowego Programu Operacyjnego – Wzrost konkurencyjności przedsiębiorstw (Dz.U. nr 195, poz. 2010 z późn. zm.)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification XS 4/07
Durée	16.3.2009-30.6.2009
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	123,50 PLN (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention

Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Artykuł 54 ust. 4 rozporządzenia Rady (WE) nr 1083/2006 z dnia 11 lipca 2006 r. ustanawiające przepisy ogólne dotyczące Europejskiego Funduszu Rozwoju Regionalnego, Europejskiego Funduszu Społecznego oraz Funduszu Spójności i uchylające rozporządzenie (WE) nr 1260/1999 (Dz.U. L 210 z 31.7.2006, s. 25) i rozporządzenie (WE) nr 1080/2006 Parlamentu Europejskiego i Rady z dnia 5 lipca 2006 r. w sprawie Europejskiego Funduszu Rozwoju Regionalnego i uchylające rozporządzenie (WE) nr 1783/1999 (Dz.U. L 210 z 31.7.2006, s. 1) – 80,27 PLN (w mln)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides régionales à l'investissement et à l'emploi (art. 13) Régime d'aide	—	70 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.konkurencyjnosc.gov.pl/NR/rdonlyres/29421772-FA52-4FC8-ABED-ECC7E6CBD7EF/49827/Rozp_SPO_WKP_050309.pdf

<http://www.konkurencyjnosc.gov.pl/NR/rdonlyres/C0D4339B-01B6-4D1E-86D2-382D7BDA5741/0/d04k10.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 522/09
État membre	Pologne
Numéro de référence de l'État membre	PL
Nom de la région (NUTS)	Poland Article 87, paragraphe 3, point a)
Organe octroyant l'aide	Starostowie i prezydenci miast na prawach powiatu. Właściwy dla danego organu udzielającego pomocy.
Titre de la mesure d'aide	Refundacja kosztów szkoleń pracowników niepełnosprawnych.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Artykuł 41 ustawy z dnia 27 sierpnia 1997 r. o rehabilitacji zawodowej i społecznej oraz zatrudnieniu osób niepełnosprawnych (Dz.U. z 2008 r. nr 14, poz. 92, z późn. zm.) oraz rozporządzenie Ministra Pracy i Polityki Społecznej z dnia 30 marca 2009 r. w sprawie warunków i trybu dokonywania refundacji kosztów szkolenia pracowników niepełnosprawnych (Dz.U. z 2009 r. nr 57, poz. 472)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	8.4.2009-30.6.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	0,10 PLN (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention

Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	55 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	80 %	10 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.niepelnoSprawni.gov.pl/rozporzadzenia/dz-u-z-2009-r-nr-57-poz-472/>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 530/09
État membre	Slovaquie
Numéro de référence de l'État membre	MF/007717/2009-832
Nom de la région (NUTS)	Bratislavský, Západné Slovensko, Stredné Slovensko, Východné Slovensko Article 87, paragraphe 3, point a) Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Ministerstvo práce, sociálnych vecí a rodiny Slovenskej republiky Špitálska 4-6 816 43 Bratislava SLOVENSKO/SLOVAKIA http://www.employment.gov.sk http://www.esf.gov.sk
Titre de la mesure d'aide	Schéma štátnej pomoci na podporu vzdelávania
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon č. 231/1999 Z. z. o štátnej pomoci v znení neskorších predpisov Zákon č. 5/2004 Z. z. o službách zamestnanosti a o zmene a doplnení niektorých zákonov v znení neskorších predpisov Zákon č. 528/2008 Z. z. o pomoci a podpore poskytovanej z fondov Európskeho spoločenstva Zákon č. 453/2003 Z. z. o orgánoch štátnej správy v oblasti sociálnych vecí, rodiny a služieb zamestnanosti a o zmene a doplnení niektorých zákonov v znení neskorších predpisov
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	16.2.2009-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	19,92 EUR (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Autres
Référence à la décision de la Commission	—

Si cofinancement par des fonds communautaires	spolufinancované z ESF – 84,66 EUR (v mil.)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.justice.gov.sk/h.aspx?pg=r2&htm=http>

<http://www.justice.gov.sk/ovest/ov9/03/060/OV060A.pdf>

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2010/C 10/05)

Numéro de référence de l'aide d'État	X 531/09	
État membre	Slovaquie	
Numéro de référence de l'État membre	MF/008619/2009-832	
Nom de la région (NUTS)	Bratislavský, Západné Slovensko, Stredné Slovensko, Východné Slovensko Article 87, paragraphe 3, point a) Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Ministerstvo práce, sociálnych vecí a rodiny Slovenskej republiky Špitálska 4–6 816 43 Bratislava SLOVENSKO/SLOVAKIA http://www.employment.gov.sk http://www.esf.gov.sk	
Titre de la mesure d'aide	Schéma štátnej pomoci na podporu vzdelávania a adaptability zamestnancov	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon č. 231/1999 Z. z. o štátnej pomoci v znení neskorších predpisov Zákon č. 453/2003 Z. z. o orgánoch štátnej správy v oblasti sociálnych vecí, rodiny a služieb zamestnanosti a o zmene a doplnení niektorých zákonov v znení neskorších predpisov Zákon č. 528/2008 Z. z. o pomoci a podpore poskytovanej z fondov Európskeho spoločenstva	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	10.3.2009-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	95,00 EUR (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Iné. Nenávratný finančný príspevok	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Spolufinancovanie z ESF – 403,75 EUR (v mil.)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.justice.gov.sk/h.aspx?pg=r2&htm=http://www.justice.gov.sk/ovest/ov903/047/OV047A.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 532/09	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Galicia Article 87, paragraphe 3, point a)	
Organe octroyant l'aide	Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) Complejo Administrativo de San Lázaro, s/n 15703 Santiago de Compostela (A Coruña) ESPAÑA http://www.igape.es/index.php?lang=es	
Titre de la mesure d'aide	IG101: Proyectos de servicios avanzados intensivos en empleo.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 5 de febrero de 2009 (DOG nº 31, de 13 de febrero), por la que se modifican las bases reguladoras de los incentivos económicos y las bases reguladoras de los procedimientos de tramitación de las líneas de ayuda del Instituto Gallego de Promoción Económica, adaptándolas al Reglamento (CE) nº 800/2008, del 6 de agosto, general de exención por categorías, y se procede a la convocatoria para el ejercicio 2009, en régimen de concurrencia competitiva, de determinadas líneas de ayuda	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification XR 133/07	
Durée	19.3.2008-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	12,00 EUR (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER 2007-2013 — 4,34 EUR (en millones)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides régionales à l'investissement et à l'emploi (art. 13) Régime d'aide	30 %	—
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	45 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.xunta.es/Doc/Dog2009.nsf/FichaContenido/960E?OpenDocument>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 533/09	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	

Nom de la région (NUTS)	Rioja Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Servicio Riojano de Empleo C/ Portales 46 C.P. 26071 Logroño (La Rioja) ESPAÑA http://www.larioja.org	
Titre de la mesure d'aide	Formación Profesional para el Empleo	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Orden 24/09, de 11.5.2009, de la Consejería de Industria, Innovación y Empleo, por la que se regulan la formación de oferta, las acciones de formación en intercambio de I+D+i y las de Acciones de apoyo y acompañamiento a la formación y estudios y acciones de sensibilización y difusión y se establecen las bases reguladoras del procedimiento de concesión y justificación de subvenciones destinadas a tal fin, en el ámbito de la C.A. de La Rioja. (BOR nº 60 de 15.5.2009)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	16.5.2009-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	11,60 EUR (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Fondo Social Europeo (FSE) Programa Operativo Competitividad Regional y Empleo del Fondo Social Europeo 2007-2013 de la Comunidad de La Rioja, aprobado por Decisión de la Comisión C(2007) 6630 de fecha 13 de diciembre de 2007 y Programa Operativo Plurirregional «Adaptabilidad y Empleo» — 5,80 EUR (en millones)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	80 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.larioja.org/npRioja/default/defaultpage.jsp?idtab=449883>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 534/09	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Galicia Article 87, paragraphe 3, point a)	

Organe octroyant l'aide	Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) Complejo Administrativo de San Lázaro, s/n 15703 Santiago de Compostela (A Coruña) ESPAÑA http://www.igape.es/index.php?lang=es	
Titre de la mesure d'aide	IG117: Proyectos de cualificación profesional.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 5 de febrero de 2009 (DOG nº 31, de 13 de febrero), por la que se modifican las bases reguladoras de los incentivos económicos y las bases reguladoras de los procedimientos de tramitación de las líneas de ayuda del Instituto Gallego de Promoción Económica, adaptándolas al Reglamento (CE) nº 800/2008, del 6 de agosto, general de exención por categorías, y se procede a la convocatoria para el ejercicio 2009, en régimen de concurrencia competitiva, de determinadas líneas de ayuda	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	30.4.2009-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	0,70 EUR (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	FSE 2007-2013 — 0,56 EUR (en millones)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	45 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.xunta.es/Doc/Dog2009.nsf/FichaContenido/960E?OpenDocument>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 535/09	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Galicia Article 87, paragraphe 3, point a)	
Organe octroyant l'aide	Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) Complejo Administrativo de San Lázaro, s/n 15703 Santiago de Compostela (A Coruña) ESPAÑA http://www.igape.es/index.php?lang=es	
Titre de la mesure d'aide	IG107: Proyectos empresariales de nuevos emprendedores	

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 5 de febrero de 2009 (DOG n° 31, de 13 de febrero), por la que se modifican las bases reguladoras de los incentivos económicos y las bases reguladoras de los procedimientos de tramitación de las líneas de ayuda del Instituto Gallego de Promoción Económica, adaptándolas al Reglamento (CE) n° 800/2008, del 6 de agosto, general de exención por categorías, y se procede a la convocatoria para el ejercicio 2009, en régimen de concurrencia competitiva, de determinadas líneas de ayuda	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification XS 112/08	
Durée	19.3.2008-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	1,37 EUR (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER 2007-2013 — 1,92 EUR (en millones)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art. 15)	40 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.xunta.es/Doc/Dog2009.nsf/FichaContenido/960E?OpenDocument>

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2010/C 10/06)

Numéro de référence de l'aide d'État	X 536/09
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Galicia Article 87, paragraphe 3, point a)
Organe octroyant l'aide	Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) Complejo Administrativo de San Lázaro, s/n 15703 Santiago de Compostela (A Coruña) ESPAÑA http://www.igape.es/index.php?lang=es
Titre de la mesure d'aide	IG104: Proyectos dirigidos a mejorar la organización de las Pymes mediante la consultoría de proceso e implantación de herramientas de gestión de proceso soporte y cuadros de mando.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 5 de febrero de 2009 (DOG n° 31, de 13 de febrero), por la que se modifican las bases reguladoras de los incentivos económicos y las bases reguladoras de los procedimientos de tramitación de las líneas de ayuda del Instituto Gallego de Promoción Económica, adaptándolas al Reglamento (CE) n° 800/2008, del 6 de agosto, general de exención por categorías, y se procede a la convocatoria para el ejercicio 2009, en régimen de concurrencia competitiva, de determinadas líneas de ayuda.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification XS 196/07
Durée	1.4.2009-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	1,75 EUR (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER 2007-2013 — 2,45 EUR (en millones)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art. 15)	40 %	—
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	40 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.xunta.es/Doc/Dog2009.nsf/FichaContenido/960E?OpenDocument>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 537/09
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Galicia Article 87, paragraphe 3, point a)
Organe octroyant l'aide	Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) Complejo Administrativo de San Lázaro, s/n 15703 Santiago de Compostela (A Coruña) ESPAÑA http://www.igape.es/index.php?lang=es
Titre de la mesure d'aide	IG122: AEI: Puesta en marcha e implantación de planes cooperativos previamente consensuados.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 5 de febrero de 2009 (DOG nº 31, de 13 de febrero), por la que se modifican las bases reguladoras de los incentivos económicos y las bases reguladoras de los procedimientos de tramitación de las líneas de ayuda del Instituto Gallego de Promoción Económica, adaptándolas al Reglamento (CE) nº 800/2008, del 6 de agosto, general de exención por categorías, y se procede a la convocatoria para el ejercicio 2009, en régimen de concurrencia competitiva, de determinadas líneas de ayuda.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification XS 113/08
Durée	30.3.2009-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	2,80 EUR (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides régionales à l'investissement et à l'emploi (art. 13) Régime d'aide	45 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.xunta.es/Doc/Dog2009.nsf/FichaContenido/960E?OpenDocument>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 541/09	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Galicia Article 87, paragraphe 3, point a)	
Organe octroyant l'aide	Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) Complejo Administrativo de San Lázaro, s/n 15703 Santiago de Compostela (A Coruña) ESPAÑA http://www.igape.es/index.php?lang=es	
Titre de la mesure d'aide	IG115: Proyectos de servicios mancomunados.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 5 de febrero de 2009 (DOG nº 31, de 13 de febrero), por la que se modifican las bases reguladoras de los incentivos económicos y las bases reguladoras de los procedimientos de tramitación de las líneas de ayuda del Instituto Gallego de Promoción Económica, adaptándolas al Reglamento (CE) nº 800/2008, del 6 de agosto, general de exención por categorías, y se procede a la convocatoria para el ejercicio 2009, en régimen de concurrencia competitiva, de determinadas líneas de ayuda.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification XS 117/08	
Durée	30.3.2009-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	0,50 EUR (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides régionales à l'investissement et à l'emploi (art. 13) Régime d'aide	40 %	—

Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	50 %	—
-----------------------------------------------------	------	---

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.xunta.es/Doc/Dog2009.nsf/FichaContenido/960E?OpenDocument>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 542/09	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Galicia Article 87, paragraphe 3, point a)	
Organe octroyant l'aide	Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) Complejo Administrativo de San Lázaro, s/n 15703 Santiago de Compostela (A Coruña) ESPAÑA http://www.igape.es/index.php?lang=es	
Titre de la mesure d'aide	IG116: Proyectos de benchmarking empresarial.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 5 de febrero de 2009 (DOG nº 31, de 13 de febrero), por la que se modifican las bases reguladoras de los incentivos económicos y las bases reguladoras de los procedimientos de tramitación de las líneas de ayuda del Instituto Gallego de Promoción Económica, adaptándolas al Reglamento (CE) nº 800/2008, del 6 de agosto, general de exención por categorías, y se procede a la convocatoria para el ejercicio 2009, en régimen de concurrencia competitiva, de determinadas líneas de ayuda.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification XS 114/08	
Durée	30.4.2009-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	0,30 EUR (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	45 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.xunta.es/Doc/Dog2009.nsf/FichaContenido/960E?OpenDocument>

Numéro de référence de l'aide d'État	X 543/09	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Galicia Article 87, paragraphe 3, point a)	
Organe octroyant l'aide	Instituto Gallego de Promoción Económica (Igape) Complejo Administrativo de San Lázaro, s/n 15703 Santiago de Compostela (A Coruña) ESPAÑA http://www.igape.es/index.php?lang=es	
Titre de la mesure d'aide	IG118: Proyectos tutelados de intercambio de experiencia para la innovación.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución de 5 de febrero de 2009 (DOG nº 31, de 13 de febrero), por la que se modifican las bases reguladoras de los incentivos económicos y las bases reguladoras de los procedimientos de tramitación de las líneas de ayuda del Instituto Gallego de Promoción Económica, adaptándolas al Reglamento (CE) nº 800/2008, del 6 de agosto, general de exención por categorías, y se procede a la convocatoria para el ejercicio 2009, en régimen de concurrencia competitiva, de determinadas líneas de ayuda.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification XS 204/07	
Durée	30.4.2009-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	0,30 EUR (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	FSE 2007-2013 — 0,24 EUR (en millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art. 15)	45 %	—
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.xunta.es/Doc/Dog2009.nsf/FichaContenido/960E?OpenDocument>

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

Appel à propositions — JLS/2009/EIFX/CA

(2010/C 10/07)

La Commission européenne a lancé un appel à propositions afin d'octroyer des subventions à des actions de soutien de la politique d'intégration des ressortissants de pays tiers.

Le montant indicatif total s'élèvera à 4 580 000 EUR.

Le texte de l'appel, le formulaire de candidature et tous les autres documents pertinents sont disponibles en anglais sur le site web de la direction générale de la justice, de la liberté et de la sécurité de la Commission européenne:

http://ec.europa.eu/justice_home/funding/integration/funding_integration_en.htm

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire COMP/M.5650 — T-Mobile/Orange)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2010/C 10/08)

1. Le 11 janvier 2010, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel les entreprises France Télécom SA («FT», France) et Deutsche Telekom AG («DT», Allemagne), acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle en commun d'une société nouvellement créée constituant une entreprise commune en associant à cette entreprise commune Orange UK et T-Mobile UK, leurs filiales respectives qu'elles détiennent à 100 %.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- FT: prestation de services intégrés de télécommunications et de technologies de l'information,
- DT: prestation de services intégrés de télécommunications et de technologies de l'information,
- Orange UK: prestations de services de téléphonie mobile au Royaume-Uni,
- T-Mobile UK: prestation de services de téléphonie mobile au Royaume-Uni.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

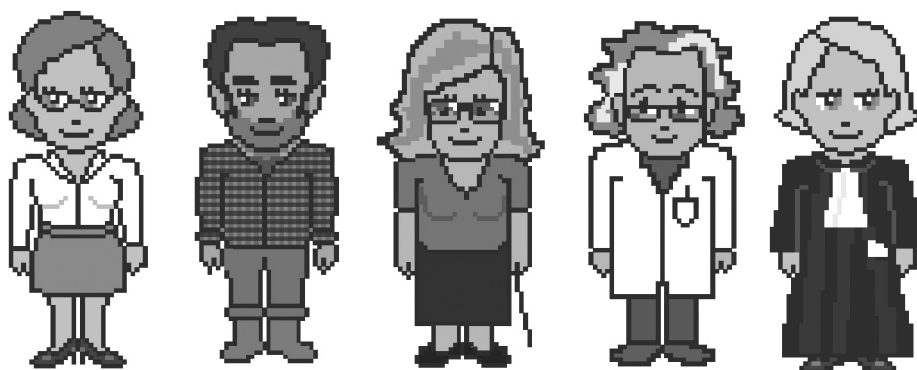
Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301 ou 22967244) ou par courrier, sous la référence COMP/M.5650 — T-Mobile/Orange, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.

EU Book shop

Toutes les publications de l'UE
dont vous avez besoin!



bookshop.europa.eu

Prix d'abonnement 2010 (hors TVA, frais de port pour expédition normale inclus)

Journal officiel de l'UE, séries L + C, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	1 100 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, papier + CD-ROM annuel	22 langues officielles de l'UE	1 200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série L, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	770 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, CD-ROM mensuel (cumulatif)	22 langues officielles de l'UE	400 EUR par an
Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications), CD-ROM, 2 éditions par semaine	Multilingue: 23 langues officielles de l'UE	300 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série C — Concours	Langues selon concours	50 EUR par an

L'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, qui paraît dans les langues officielles de l'Union européenne, est disponible dans 22 versions linguistiques. Il comprend les séries L (Législation) et C (Communications et informations).

Chaque version linguistique fait l'objet d'un abonnement séparé.

Conformément au règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil, publié au Journal officiel L 156 du 18 juin 2005, stipulant que les institutions de l'Union européenne ne sont temporairement pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue, les Journaux officiels publiés en langue irlandaise sont commercialisés à part.

L'abonnement au Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications) regroupe la totalité des 23 versions linguistiques officielles en un CD-ROM multilingue unique.

Sur simple demande, l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne* donne droit à la réception des diverses annexes du Journal officiel. Les abonnés sont avertis de la parution des annexes grâce à un «Avis au lecteur» inséré dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le format CD-ROM sera remplacé par le format DVD dans le courant de l'année 2010.

Ventes et abonnements

Les abonnements aux diverses publications payantes, comme l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont disponibles auprès de nos bureaux de vente. La liste des bureaux de vente est disponible à l'adresse suivante:

http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm

EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.

Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>

